Image not found or type unknown

Exces de vitesse de +40kmh sans retention

Par **Mart75**, le **17/02/2024** à **03:47**

Bonjour,
J’ai été contrôlé le 21/11/2023 à 72 au lieu de 30
Je me suis fait arrêté par la police municipale qui n’a apparemment pas la possibilité de faire la rétention de permis (police municipale de Paris)
Ils ont donc appelé la police nationale qui a signifié que n’ayant pas constaté l’ infraction il ne souhaitait pas la faire non plus
Je suis donc reparti avec mon permis et j’ai reçu une contravention de 90€ et 4 points que j'ai réglée mi décembre
À ce jour mi février les points ne m’ont pas été retirés
Donc deux questions
Est ce que je risque néanmoins une suspension de mon permis ?
Pourquoi les points ne m’ont ils toujours pas été retirés ?

Par **LESEMAPHORE**, le **18/02/2024** à **09:05**

Bonjour Mart75

Donnez moi le numero de contravention , je vous informe après .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés